

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction interdépartementale des Routes
Centre-Est

Lyon, le 20 février 2012

Nos réf. : SES-MP-2012-031
Vos réf. :
Affaire suivie par : Marin Pailloux
marin.pailloux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 69 16 62 71 – Fax : 04 69 16 63 75
Courriel : ses.dirce@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur

à
Monsieur le Directeur du BEA-TT

Objet : Rapport d'enquête technique sur la collision entre un train express régional et un autocar survenue le 14 décembre 2010 sur le passage à niveau n°19 sis à Auxerre

Vous nous avez adressé, le 19 décembre, un rapport relatif à l'enquête citée en objet.

Ce rapport rappelle, au paragraphe 3.9, l'ensemble des travaux de sécurisation étudié par la DIRCE depuis l'accident.

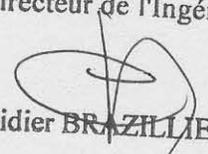
Ces travaux (remplacement des feux R24 à lampes par des feux R24 à diodes, renforcement du panneau A7 par balisage de type R1, mise en place de boucle de détection de remontée de file depuis le giratoire avec arrêt des véhicules en amont de la courbe par feux tricolores) sont tous réalisés, et des radars automatiques sont en cours d'installation.

Ils ont conduit à avoir un environnement relativement chargé en signalisation d'autant qu'en 2008, une zone limitée à 30 km/h par un plateau surélevé a été mise en place, côté nord, à l'amont du PN.

C'est pourquoi votre recommandation R2 visant à ajouter une signalisation horizontale supplémentaire marquant l'emprise et les abords de la plate-forme ferroviaire n'a pas été retenue lors d'une réunion conjointe DIRCE – Préfecture.

Copie à : DGITM/GRT5
SREX de Moulins
District de La Charité

Le directeur de l'Ingénierie


Didier BRAZILLIER